

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^{me}.
A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,
POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour 3 mois,
32 francs pour 6 mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

Lyon, 9 mai 1841.

Après l'acquiescement du journal la France, la presse ministérielle lança aux légitimistes de dures paroles : elle alla même jusqu'à la menace. Le parti légitimiste tint bon et ne fut pas intimidé. Maintenant on lui fait des avances, on le flatte, on l'appelle à donner son concours pour conserver l'ordre public. L'injure des lettres est oubliée ; d'ailleurs les légitimistes ne sont pas tous responsables de cette accablante affaire. Pour se rapprocher d'eux, qu'a-t-on fait ? On a donné pour mot d'ordre aux journaux ministériels de couper en deux le parti d'Henri V et de distinguer entre les légitimistes hommes de parti et les légitimistes boudeurs qui hésitent encore à se rallier. Les colères sont pour les premiers, les paroles douces pour les seconds. A l'aide de cette tactique, le gouvernement veut se ménager les moyens de donner la main aux légitimistes dans les élections et de manœuvrer de concert avec eux.

Selon le Journal des Débats, les légitimistes ralliés sont plus honnêtes gens qu'hommes de parti ; ils sont sujets soumis, bons citoyens. Nous ne voulons pas mettre en doute leur honnêteté : elle est en dehors des opinions qu'ils professent ; mais, de bonne foi, ces légitimistes honnêtes gens sont-ils des sujets soumis et sincèrement dévoués aux institutions de 1830 ? Le soutenir, c'est mentir impudemment, et le Journal des Débats sait tout aussi bien que nous que les légitimistes auxquels il fait allusion n'ont pas abandonné l'espoir d'une nouvelle restauration, et sont toujours dans le fond de leur cœur hostiles à l'ordre de choses actuel. A la vérité, craintifs et prudents, ils reculent devant les actes qui pourraient les compromettre, sans pour cela (du moins c'est le plus grand nombre) cesser de prêter leur appui aux menées des légitimistes. On les appelle aux fonctions publiques, ils et se laissent investir de ces fonctions ; c'est pour eux un moyen de faire incliner le pouvoir vers les idées qu'ils chérissent, et ce sera plus tard un levier pour renverser les imprudents qui se livrent à eux. Non, Messieurs des Débats, vous n'avez pas les sympathies des légitimistes ralliés, vous n'avez pas leur confiance et encore moins leur estime.

Le gouvernement s'aveugle, et désormais il est inutile de lui donner des avertissements et de lui faire voir le péril. Sa pente naturelle est vers les légitimistes ; il se complait dans leurs principes. Il y a parité de vues, parité de tendances. On est d'accord pour repousser les hommes de la révolution qui n'ont pas oublié leurs principes ; on est d'accord pour arrêter le mouvement des idées pour persécuter les patriotes. Sur tous ces points, il y a harmonie complète. Mais on n'est pas d'accord quand il s'agit d'examiner d'où émane le nouveau pouvoir ; on n'est pas d'accord sur certaines concessions qu'il faut faire parfois encore à l'esprit de révolution. Voilà ce que le Journal des Débats paraît oublier.

D'ailleurs, les légitimistes honnêtes, que nous appellerons, nous, les légitimistes habiles et ambitieux, savent bien qu'avec la branche aînée, ils seraient tout aussi bien choyés et traités ; ils savent aussi qu'ils sauraient au besoin lui donner des preuves d'un dévouement qui attirerait sur eux de nouvelles récompenses. C'est pour cela qu'ils sont toujours prêts à la trahison.

Napoléon avait rallié bon nombre de légitimistes ; qu'on nous cite ceux qui sont restés fidèles à sa fortune, qui se sont dévoués à sa personne. Tous, dès le moment où il a chancelé sur son trône, ont fait volte-face ; tous sont revenus à leurs vieilles sympathies et se sont rangés avec ses ennemis les plus implacables.

Royalistes ralliés et royalistes émigrés et non ralliés ont rivalisé d'un beau zèle pour Louis XVIII et ont trouvé faveur et protection à sa cour. L'histoire n'est donc rien pour vous. Croyez-vous que les idées des hommes sont mobiles à ce point de changer complètement en quelques années ?

Le Journal des Débats voudrait faire croire aussi que ce sont les légitimistes qui offrent leur concours au gouvernement. Sur ce point encore, il abuse l'opinion. Non, les légitimistes boudeurs n'offrent pas leur concours au pouvoir ; ils attendent, au contraire, ses avances ; ils traitent avec lui de leurs votes et de leurs adhésions ; ils capitulent, si on veut, mais ils ne vont pas au-devant des capitulations. Ce n'est donc pas un concours sincère qu'ils donnent, mais un concours conditionnel et subordonné aux événements.

Pour justifier cette alliance des conservateurs et des légitimistes, on répète à satiété que la gauche vit en assez bonne intelligence avec M. Berryer. Cette bonne intelligence ne vient pas de la gauche assurément ; elle ne fait ni avances ni promesses à M. Berryer ; elle vote avec lui quand M. Berryer vote dans le sens des intérêts nationaux. Ici il n'y a pas de solidarité, pas de pacte, pas de concessions, pas de réticences ; tout se fait au grand jour, à la face du pays. Là, rien d'immoral ; là, tout est libre de part et d'autre.

Les principes ne sont pas sacrifiés et l'honneur du parti n'est pas vendu. Les choses se passent autrement entre les légitimistes qui se rallient et le gouvernement. C'est par des places qu'on fait chanceler des convictions ; c'est par des promesses et des faveurs qu'on obtient des valets. On

tripote en silence, on corrompt en silence. Si le Journal des Débats avoue l'alliance qu'il poursuit entre les légitimistes et les conservateurs, les légitimistes ralliés et se tiennent dans la plus prudente réserve. S'ils ont le courage de l'apostasie, ils ne le montrent pas, parce qu'ils sentent bien qu'ils blessent les lois de la morale par l'abandon de leurs principes. Quant au Journal des Débats qui a perdu depuis longtemps tout sens moral, il avoue hautement ses sympathies pour les légitimistes et affiche leurs défections aux yeux du pays ; que lui importe ?

L'affaire des lettres, dont on s'est beaucoup entretenu à Londres, a été pour le Morning-Post l'occasion d'engager une polémique au sujet de l'occupation d'Alger. Cette polémique a été combattue par le Courrier français. Dans un de ses derniers numéros, le Post renouvelait l'accusation, qu'il avait déjà soulevée contre la France, d'avoir manqué de bonne foi dans l'expédition d'Alger ; car, dit-il, en 1830, M. de Polignac avait solennellement déclaré que l'expédition n'avait pas un but de conquête, mais avait seulement pour objet d'obtenir une réparation du dey d'Alger. Il ajoute que, quelques mois après la déclaration de M. de Polignac, Louis-Philippe à son tour fit la promesse que l'Algérie serait évacuée. Il conclut en conséquence des faits que la France a agi avec mauvaise foi.

Le Courrier français, à qui s'adresse particulièrement le Morning-Post, riposte par les paroles suivantes, auxquelles on ne manquera pas d'applaudir :

Nous avons consenti à discuter les témoignages apportés par le Morning-Post pour en montrer la faiblesse et l'inanité, mais quand ils seraient aussi forts qu'ils sont faibles, qu'en pourrait-on conclure contre la France et contre l'occupation d'Alger ? Quand le roi Louis-Philippe aurait pris l'engagement personnel d'abandonner cette grande et belle colonie, en résulterait-il un engagement pour la France ? Voilà ce que nous invitons le Morning-Post à examiner avec nous.

Dans un pays soumis aux lois du système représentatif, le roi n'est pas le gouvernement. Victoria, Louis-Philippe, sont des noms que l'on insère dans le préambule et au bas des traités ; mais c'est avec les ministres que l'on traite, et les ministres ne peuvent se passer de la ratification des chambres dans certains cas. Pour abandonner, par exemple, telle ou telle partie du territoire national, il faut le consentement de la nation ; ce principe s'applique à la régence d'Alger comme au département du Var ou à celui du Bas-Rhin.

Les journaux anglais n'admettent pas que la reine Victoria se mêle de diriger la politique de son royaume. Ils prétendent même qu'elle soit gouvernée par ses ministres, gouvernée despotiquement, entendez-vous ? N'est-ce pas le Morning-Post qui traite la reine de poupée, parce qu'il avait plu à cette souveraine des trois royaumes de garder auprès d'elle, malgré le changement imminent du ministère, des femmes de chambre dont les maris étaient notoirement whigs ? Si donc nous allions demander à la reine Victoria d'évacuer Maurice ou Gibraltar, le Morning-Post ne nous dirait-il pas qu'il y a des ministres en Angleterre à qui doivent s'adresser nos sommations ?

Eh bien ! la France est un état constitutionnel comme la Grande-Bretagne ; elle a écrit, dans une charte lisible pour tous, ses principes de gouvernement. On sait qu'elle traite ses affaires elle-même et par des ministres qui, en droit sinon en fait, émanent de la majorité.

Quand on voudra discuter avec nous les titres que nous avons à la possession d'Alger, il faudra donc s'adresser non pas au roi, mais au ministère. Nous espérons que si les tories reviennent au pouvoir, ils s'en souviendront. Jusque-là, nous leur conseillons de ne tirer aucun compte des promesses vraies ou fausses dont s'est prévalu lord Stuart de Rothesay ; la France ne les acquittera pas.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

ORAN, le 25 avril. — Il paraît malheureusement hors de doute qu'à l'exception des officiers-généraux africains, dont on ne pouvait décemment se débarrasser, tous les hommes dont le nouveau gouverneur s'est entouré partagent son antipathie pour la conservation de l'Algérie et ne laissent même échapper aucune occasion de la manifester. Le général Garraube, à peine débarqué pour ainsi dire, exprimait son humeur devant un grand nombre d'officiers et s'écriait : « La voilà donc, cette Afrique ! Je suis fort aise de la voir de près : elle est fraîche ! Il y a dix ans, aurait-il ajouté, que je me suis prononcé pour l'abandon, et mon opinion ne fait que se fortifier. »

Je n'ai pas besoin de vous dire que ces paroles, sortant de la bouche d'un intime de M. Bugeaud, ont produit le plus triste effet.

(Correspondance particulière du Censeur.)

TOULON, le 6 mai. — Le bruit du prochain envoi d'une division navale dans les eaux du Levant a pris ces jours derniers une nouvelle consistance, et l'on va aujourd'hui jusqu'à désigner quelques-uns des bâtiments qui seraient destinés à en faire partie. Cette division ne compterait que six vaisseaux ou frégates, et serait placée sous les ordres de M. le contre-amiral baron de La Susse qui vient d'être mandé à Paris.

Il n'y a encore rien d'officiel à ce sujet. Une chose à peu près certaine, c'est que, dans le cas assez probable où l'escadre de la Méditerranée serait disloquée, M. le vice-amiral Hugon, qui en a le commandement, passerait à la préfecture maritime de Toulon, en remplacement de M. le vice-amiral Jurieu de Lagravière que la loi sur l'état-major de l'armée navale atteint.

Nous attendons d'un moment à l'autre le courrier ordinaire du nord de l'Afrique qui arrivera probablement dans la nuit.

On nous annonce que Cabrera, que divers journaux font voyager en Espagne, n'a pas quitté la ville d'Ilyeres, arrondissement de Toulon.

AFFAIRES D'ORIENT.

Les feuilles italiennes contiennent depuis quelque temps des renseignements qui ne sont pas sans intérêt. Nous trouvons l'article suivant dans la Feuille de Vérone :

« On nous mande de la Syrie que les Anglais et les Russes travaillent à consolider et à augmenter autant que possible leur influence dans cette contrée. La Russie est la protectrice déclarée de l'église grecque, et l'on vient de publier des firmans en faveur des rayas grecs.

» L'influence de la France en Syrie est totalement anéantie. Le consul Desmeloizes, envoyé à Beyrouth pendant les événements de la guerre, était l'homme le plus incapable de soutenir les intérêts de la France et de rétablir son influence ; il a été rappelé et M. Bouré le remplace.

» L'artillerie anglaise qui était à Jaffa est retournée à Beyrouth ; Acre a été évacuée par les Anglais, mais il n'en est pas de même quant à Beyrouth.

» A Constantinople, les armements sont poussés avec la plus grande vigueur, dans le but sans doute de paralyser l'attitude menaçante prise nouvellement par Mehemet-Ali. »

Chronique.

LYON. — La fabrique lyonnaise a besoin d'être dirigée par des hommes instruits qui, connaissant bien ses diverses ressources, soient capables de la soutenir dans une voie constante de progrès sans lesquels elle ne tarderait pas à décroître et à se trouver dans un état d'infériorité vis-à-vis des manufactures étrangères qui lui font une si rude concurrence. Ses dessinateurs inventent chaque jour des combinaisons nouvelles pour attirer et pour fixer la mode, mais cela ne suffit pas ; il faut des hommes habiles pour transporter le dessin sur le carton, pour monter les métiers de la manière la moins dispendieuse, pour perfectionner encore, en combinant les soies et les nuances, ce que l'imagination crée de plus gracieux ; des hommes qui comprennent les améliorations journalières que les ouvriers apportent dans le tissage et puissent en faire profiter la fabrique tout entière.

Sous ces divers rapports, nous croyons devoir recommander aux jeunes gens qui se destinent à la fabrique les cours spéciaux de théorie et de fabrication que MM. Maisiat père et fils viennent d'ouvrir à Lyon. M. Maisiat père est connu depuis long-temps par les succès qu'il a obtenus dans la fabrique ; des récompenses, des médailles les ont constatés, et la place qu'il occupe comme professeur à la Martinière est une garantie de plus d'un talent à qui tout le monde rend justice.

L'école de MM. Maisiat n'est pas nouvelle, elle est suivie depuis long-temps ; mais les cours qui viennent de s'ouvrir seront faits avec des méthodes simplifiées, résultat des expériences de longues années.

— Le Moniteur du 6 contient la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

— Jeudi dernier, on a enterré à Paris un homme qui a long-temps brillé au théâtre des Célestins, à Lyon, où il faisait les délices du parterre, et qui fut une des célébrités mélodramatiques du boulevard. Tautin, depuis long-temps plongé dans la misère par suite de la perte de ses économies, est mort à l'hospice. Les acteurs réunis se sont chargés de la dépense du service funéraire.

— M. Sauzet a écrit qu'il n'y aurait pas de dissolution cette année, et que la chambre, malgré son état d'atonie, fournirait encore une session. Nos honorables ont fait annoncer leur retour à Lyon pour le 25 mai.

— La promotion de M. Fulchiron à la pairie est ajournée, et de cette année du moins cette farce divertissante n'aura pas lieu.

— Le premier président de la cour royale, M. Godard de Belboeuf, est attendu ces jours-ci, revenant de Paris, où il vient de subir une opération fort douloureuse à la vessie ; son état physique l'a empêché de siéger pendant cette session.

DÉPARTEMENTS. — Une scène déplorable a eu lieu dernièrement au Grand-Théâtre de Bordeaux : M. S... , journaliste, a été frappé à la joue par M. David, pensionnaire du Théâtre-Français, en représentation dans cette ville.

Ce scandale a motivé l'arrestation immédiate de M. David. On ne saurait trop blâmer une agression brutale que rien ne justifie et qui tiendrait à vouloir imposer silence à l'indépendance de la critique.

Au commencement du second acte de la Juive, un grand tumulte a éclaté ; il a duré sans interruption pendant deux heures, et alors, sur l'invitation de MM. les commissaires de police, la salle a été évacuée peu à peu sans qu'on ait eu besoin de recourir à la force armée.

— Par arrêt de la chambre des mises en accusation de la cour royale de Bastia (Corse), les individus dont les noms suivent viennent d'être renvoyés aux assises pour un crime de baratterie ; ce sont les nommés Merlingo, capitaine de la tartane la Médélie ; Ceconi, subrécargue ; Vincensini, matelot, et Zulezzi, chargeur ; ce dernier comme complice.

C'est M. le procureur-général Chaix qui portera la parole dans cette importante et grave affaire.

Sous-répartition entre les cantons du département du Rhône et itinéraire du conseil de révision.

Désignation des arrondissements et des cantons. — Nombre d'hommes inscrits. — Contingent proportionnel.		
Villefranche. — Anse	63	17
— Beaujeu	199	53
— Belleville	128	34
— Bois-d'Oingt	138	37
— Lamure	184	49
— Monsols	151	40
— Tarare	208	55
— Thizy	214	57
— Villefranche	151	40
Lyon. — L'Arbresle	121	32
— Condrieu	88	23
— Saint-Genis-Laval ..	151	40
— Givors	109	29
— St-Laur.-de-Cham ..	156	41
— Limonest	102	27
— Mornant	110	29
— Neuville	130	35
— Saint-Symphorien ..	154	41
— Vaugneray	140	37
— Premier canton de Lyon, comprenant la Guillotière ...	480	127
— Deuxième canton de Lyon	208	55
— Troisième canton de Lyon, comprenant la partie de la Croix Rousse qui ressortit de ce canton ..	205	55
— Quatrième canton de Lyon, comprenant la partie de la Croix Rousse qui ressortit de ce canton ...	182	48
— Cinquième canton de Lyon, comprenant Vaise	105	28
— Sixième canton de Lyon	122	32
Totaux	3,999	1,061

Les jeunes gens susceptibles, par les numéros qui leur sont échus au tirage, de faire partie du contingent de leur canton respectif, seront convoqués à comparaître devant le conseil de révision aux lieux, jours et heures indiqués ci-dessous :

- Lyon, Hôtel-de-Ville, les jeunes gens étrangers au département du Rhône, lundi 24 mai, à neuf heures du matin.
- Neuville, mardi 25 mai, à neuf heures du matin.
- Lyon, Hôtel-de-Ville, 2^e canton, mercredi 26 mai, à neuf heures du matin.
- Limonest, mercredi 26 mai, à midi.
- 3^e canton de Lyon, comprenant la partie de la Croix-Rousse qui ressortit à ce canton, jeudi 27 mai, à dix heures du matin.
- 4^e canton de Lyon, comprenant l'autre partie de la Croix-Rousse ressortissant à ce canton, jeudi 27 mai, à midi.
- 5^e canton de Lyon, comprenant Vaise, vendredi 28 mai, à neuf heures du matin.
- 6^e canton de Lyon, vendredi 28 mai, à dix heures du matin.
- 1^{er} canton de Lyon, comprenant la Guillotière, samedi 29 mai, à neuf heures du matin.

Les séances du conseil de révision auront lieu, dans chacune des communes suivantes, aux jours et heures ci-dessous indiqués :

- Mornant, mercredi 2 juin, à dix heures du matin.
- Saint-Genis-Laval, jeudi 3 juin, à neuf heures du matin.
- Vaugneray, vendredi 4 juin, à midi.
- Saint-Symphorien, samedi 5 juin, à onze heures du matin.
- Saint-Laurent-de-Chamousset, dimanche 6 juin, à huit heures du matin.
- L'Arbresle, lundi 7 juin, à dix heures du matin.
- Thizy, mardi 8 juin, à dix heures du matin.
- Tarare, mercredi 9 juin, à dix heures du matin.
- Bois-d'Oingt, jeudi 10 juin, à neuf heures du matin.
- Lamure, vendredi 11 juin, à dix heures du matin.
- Beaujeu, samedi 12 juin, à huit heures du matin.
- Belleville, dimanche 13 juin, à huit heures du matin.
- Villefranche, lundi 14 juin, à neuf heures du matin.
- Anse, mardi 15 juin, à huit heures du matin.
- Condrieu, vendredi 18 juin, à neuf heures du matin.
- Givors, samedi 19 juin, à huit heures du matin.

Paris, le 7 mai 1841.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On se rappelle qu'après le verdict d'acquiescement prononcé en faveur de la France, il parut dans le *Messageur* un article assez énergique dirigé contre les légitimistes. Le parti légitimiste se sentit blessé et pendant plusieurs jours il échangea avec la presse qui ne combat pas pour les exilés de Goritz les plus violentes récriminations.

La querelle allait s'agrandissant, les discussions s'envenimaient, le parti légitimiste commençait à menacer le gouvernement de toute sa colère. Le gouvernement comprit qu'une telle situation ne pouvait qu'être fâcheuse pour lui, que la polémique continuée sur le terrain où on l'avait transportée, avec l'acrimonie qui, loin de diminuer, ne faisait que se développer, pouvait lui faire perdre en moins d'une semaine le fruit de tous les efforts qu'il avait faits depuis dix ans pour rattacher à lui un parti qu'il avait long-temps appelé le parti vaincu. On résolut donc de manœuvrer dans une autre direction; on donna l'ordre aux journaux officiels de cesser leurs feux, et bientôt la paix sembla renaître comme par enchantement entre les deux coteries éga-

lement ennemies du pays qui avaient failli s'entre-déchirer. Toutefois, le parti légitimiste pouvait fort bien n'avoir pas oublié les blessures qui lui avaient été faites; il pouvait en garder rancune au gouvernement et lui faire défaut dans une occasion où le gouvernement pourrait avoir besoin de ses services. Au mot d'ordre qu'on avait donné à la presse ministérielle pour faire cesser des hostilités qu'on n'avait commencées que dans un moment d'humeur, on ajouta la consigne de se montrer aussi caressant, aussi conciliant, qu'on s'était montré aigre et emporté. Cette consigne explique le langage tout différent que tiennent depuis une dizaine de jours les divers organes de la presse gouvernementale. La paix est faite et on la cimente par les plus touchantes protestations. En ce moment on n'a rien à refuser aux hommes qui appartiennent au parti légitimiste.

— Le fameux concert, le concert-monstre, annoncé depuis deux mois, a eu lieu hier soir dans la grande galerie du Louvre. Nous ne savons si la police avait redouté que cette fête ne fût l'occasion de quelque trouble ou de quelque événement fâcheux; mais elle avait pris, pour le prévenir, les précautions les moins imaginables. La garde du Louvre a nécessité hier, pendant la soirée, environ trois cents sergents de ville et plus de douze cents gardes municipaux et soldats de la ligne. Il y avait des factionnaires à toutes les portes, des vedettes à l'entrée de toutes les rues qui avoisinent le Louvre. On eût dit qu'on craignait une attaque, et que, pour la prévenir, on avait placé des sentinelles avancées pour crier *qui vive* à l'ennemi, s'il s'était montré sur quelque point. L'ennemi n'a fait aucune manifestation, et la fête s'est passée fort tranquillement, sans que le public qui n'y était pas engagé en ait pris le moindre souci. Quant aux invités, ç'a été tout autrement. Le nombre des invitations ayant été fort considérable, on s'est pressé d'arriver dans la crainte d'arriver trop tard et par conséquent de ne pas être placé de manière à pouvoir entendre. A mesure qu'on arrivait, on se précipitait dans la galerie; on coudoyait les dames sans aucun égard, afin de se rapprocher de l'orchestre le plus possible. Ç'a été, en un mot, une véritable cohue, qui a commencé plusieurs heures avant le concert et qui a duré bien long-temps après que le concert était terminé.

Nous n'avons rien à dire de l'orchestre qui se composait, assure-t-on, de près de quatre cents musiciens, si ce n'est qu'on eût pu sans aucun inconvénient doubler ce chiffre qui n'eût pourtant pas encore suffi pour donner satisfaction à toutes les oreilles qui étaient venues là pour entendre quelque chose. Voyant qu'il fallait y renoncer, un grand nombre d'invités ont circulé dans les salles voisines de la grande galerie, et ils en ont examiné les tableaux et les curiosités qui recevaient de l'éclat des lustres une physionomie toute nouvelle.

— Si le vainqueur de Toulouse ne s'oublie pas lui-même, dans la distribution des faveurs ministérielles, il en fait part aussi aux députés qui prêtent leur appui au cabinet de l'étranger sans tenir compte des engagements pris auprès des électeurs. L'*Emancipation* cite le légitimiste M. Bernadou, député de Castres, qui, lors des élections, avait pris l'engagement, par écrit, de ne rien accepter du gouvernement, de voter pour la réforme électorale, l'abolition des lois de septembre, etc., etc. Eh bien! depuis plus d'un mois, cet honorable a quitté la chambre sans demander congé et est arrivé à Castres, pour ainsi dire, clandestinement. M. Bernadou a obtenu du maréchal Soult une fourniture de bêtes à cornes pour l'armée d'Afrique. A cet effet, ce député a déjà fait plusieurs voyages à Cette où il fait recevoir et embarquer les vaches et les bœufs que lui expédient ses agents.

Depuis trois ans que M. Bernadou est député, il n'a passé à Paris qu'environ quatre mois.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 MAI.

50/0, 114 75; 4 1/2 0/0, 000 00; 4 0/0, 99 50; 3 0/0, 79 55; banque, 3185; obligations de Paris, 1295 00; Naples, 104 00; dette active d'Espagne, 24 3/4; Etats-Romains, 000 00; 5 0/0 belge, 101 00; 3 0/0 belge, 71 50; banque belge, 790; Caisse Lafitte, 1085, 5057 50.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 6 mai.

M. CARNOT, à propos du chapitre du Conservatoire des arts et métiers, appelle l'attention de M. le ministre sur la nécessité d'organiser en France l'éducation industrielle.

M. TESTE: Un travail d'ensemble sur les conservatoires d'arts et métiers de Paris et de Châlons et sur les deux écoles qui doivent être créées est prêt; les devis le sont également. Ce qui ne l'est pas, c'est le budget. Nous espérons toutefois que l'état de nos finances nous permettra de vous demander dans la prochaine session un crédit pour cet objet.

Le chapitre est adopté.
M. DE LAPLAGNE, sur le chapitre des encouragements aux manufactures, croit devoir, comme rapporteur, faire remarquer que toutes les observations qui sont faites cette année dans la discussion du budget tendraient à des augmentations de crédit. Il invite M. le ministre des finances à ne pas céder à cet entraînement d'améliorations partielles et à rester au point de vue d'ensemble de notre situation financière qui est assez grave.

M. AUGUIS pense qu'il serait avantageux d'étendre les statistiques et de publier les tarifs de douanes des autres puissances.

M. CUNIN-GRIDAINE: Je partage cette opinion; mais l'état de nos finances... (On rit.)

Le chapitre et les suivants sont adoptés.

M. LACROSSE dépose le rapport du projet de loi relatif au système financier des colonies.

On passe au budget des travaux publics, dont les treize premiers chapitres sont adoptés sans discussion importante.

D'une discussion qui s'engage sur le chapitre 14 des chemins de fer, il résulte ce fait annoncé par M. Teste que le rapport sur le chemin de Paris à Meaux pourra avoir lieu dans cette session.

M. DUPERRÉ demande que le budget de la marine soit discuté avant celui de la guerre. (Adopté.)

La chambre vote ensuite tous les chapitres du budget ordinaire des travaux publics.

La séance est levée à six heures.
(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 7 mai.

La séance est ouverte à une heure.

M. DELESPAUL dépose plusieurs pétitions relatives à la liberté de l'enseignement secondaire. (Renvoi à la commission chargée de l'examen du projet de loi sur cette matière.)

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des dépenses pour 1842.

La chambre ouvre la discussion générale sur le budget de la marine.

M. HERNOUX présente quelques considérations générales sur le personnel et le matériel de la marine. Il parle de la possibilité d'une transformation prochaine des moyens de guerre navale, transformation par suite de laquelle les forces maritimes de la France et de l'Angleterre seraient moins inégales et peut-être même nivelées.

Il appelle l'attention du gouvernement sur la convenance d'établir dans les ports de Brest et de Toulon des ateliers spéciaux qui répondent aux besoins actuels de la navigation à la vapeur.

L'orateur termine en signalant les souffrances des populations maritimes, souffrances trop ignorées et qui commandent une application plus douce de la loi du 3 brumaire an IV.

M. LACAVE-LAPLAGNE, rapporteur: L'honorable M. Hernoux a énuméré les charges qu'impose l'inscription maritime aux populations qui y sont soumises; il a dit même qu'elle était inconstitutionnelle. Il faut rétablir la vérité. Les charges de l'inscription maritime ne sont pas aussi intolérables qu'on l'a dit; elles ont leurs compensations. Les populations soumises à l'inscription maritime sont affranchies de l'inscription militaire; elles participent à diverses rémunérations. D'ailleurs l'inscription maritime a son code et par conséquent elle n'est pas inconstitutionnelle.

M. BERRYER: On vient d'attaquer l'inscription maritime. Le système de notre code maritime est de la plus haute gravité et donne d'immenses ressources au pays. Il ne faut pas attaquer ce système quand on n'a pas un autre système à y substituer. Quant à la question d'inconstitutionnalité, je ne l'aperçois pas, dit M. Berryer. Le régime que M. Hernoux a attaqué est un régime reçu, reconnu, et en vigueur dans tout le pays; il doit être maintenu jusqu'à ce qu'on ait quelque chose à lui substituer.

M. DUPERRÉ, ministre de la marine, soutient la constitutionnalité de l'inscription maritime.

M. GUILHEM, député ministériel nommé membre de la Légion-d'Honneur, à l'occasion du baptême du comte de Paris, se présente à la tribune orné de sa nouvelle décoration. Quelques rires qui se font entendre dans la chambre donnent à M. Guilhem une attitude un peu confuse. M. Guilhem fait quelques observations sans intérêt sur l'inscription maritime.

La discussion générale est fermée.

On passe à la discussion des chapitres.

Administration centrale (personnel), 726,100 f. — Adopté.

Administration centrale (matériel), 208,800 f. — Adopté.

Officiers militaires et civils, 8,089,800 f.

La commission propose de réduire ce chiffre à 8,046,300 f. — Adopté.

Maistrance, gardiennage et surveillance, 1,690,600 f. — Adopté.

Solde et habillement des équipages et des troupes, 30,321,462 f. — Adopté.

Hôpitaux, 1,512,000 f. — Adopté.

Vivres, 16,393,200 f. — Adopté.

Travaux du matériel naval (ports), 41,488,400 f.

M. AUGUIS demande la parole (on rit); il expose que nous n'avons pas assez de bâtiments de rechange. Il y a trop de bâtiments en chantier, il vaut mieux concentrer les travaux sur un petit nombre et augmenter la réserve.

M. L'AMIRAL DUPERRÉ répond que le nombre des bâtiments à construire sera prochainement fixé, et qu'une bonne réserve sera organisée.

M. GUILHEM monte à la tribune et se dispose à prononcer un discours sur la destination de la marine à vapeur, en cas d'une guerre maritime.

La chambre ne prêtant aucune attention, M. Guilhem s'interrompt pour dire: Je vais descendre de la tribune.

M. LE PRÉSIDENT: Parlez toujours.

M. GUILHEM continue d'exposer des considérations générales sur la marine à vapeur.

L'orateur parle au milieu du bruit.

M. GUILHEM s'interrompt une seconde fois et prie M. le président de réclamer le silence.

La chambre n'écoute point les invitations de M. le président, et l'orateur ne peut parvenir à obtenir quelques moments d'attention. Nous entendons que M. Guilhem s'attache à faire ressortir les avantages de la marine à vapeur, qui, dans une guerre navale, serait un auxiliaire très-efficace pour la marine à voiles.

Le bruit des conversations particulières redouble.

M. LE PRÉSIDENT: L'orateur ne peut parler au milieu d'un pareil bruit; j'invite la chambre au silence.

M. GUILHEM, découragé: J'ai déjà dit que je ne tenais pas à la parole.

Une voix: Pourquoi parlez-vous?

M. GUILHEM tente une troisième épreuve, le silence ne s'établit point et le bruit redouble; l'orateur continue son discours, mais sans plus de succès. Il descend de la tribune en disant: Voilà les considérations que j'avais à soumettre à la chambre, je la prie de m'excuser si je n'ai pas mis plus d'ordre dans mes idées.

Une voix: Il n'y a pas de quoi. (On rit.)

M. ESTANGELIN présente quelques considérations qui ne sont pas mieux écoutées que celles de M. Guilhem.

M. L'AMIRAL LALANDE (mouvement d'attention): Messieurs, je ne suis ni orateur ni improvisateur; je réclame votre indulgence. (De toutes parts: Parlez! parlez!) Vos commissions se sont occupées avec une grande attention de la marine à vapeur. Cette question est en effet très-intéressante. M. le ministre de la marine donne trop de soin à cette partie de notre navigation armée pour que nous ayons le droit de douter de son importance.

Notre marine à vapeur est loin d'être à sa perfection; nous faisons tous les jours des essais, et nous avons raison, mais il reste beaucoup à faire. En reconnaissant toute l'importance des bâtiments à vapeur, il ne faut pas se faire illusion. Ce serait une grande erreur que de croire que toute la puissance de la marine peut résider un jour dans les bâtiments à vapeur. J'ai vu beaucoup de bons esprits qui étaient tombés dans cette erreur. Jusqu'à ce que nous trouvions des bâtiments aussi bien navigables à la vapeur qu'à la voile, les bâtiments de guerre, nos anciens bâtiments, resteront la puissance de la marine.

M. L'AMIRAL LALANDE se plaint de la lenteur que nous mettons à armer nos bâtiments. c'est une faute que nous ne devrions pas commettre. Il dit en terminant que l'armement de notre marine est une chose nécessaire. Il ne faut pas faire des économies qui souvent sont ruineuses et qui coûtent plus cher que les dépenses quand vient le moment de la guerre. (Très-bien! très-bien!)

Il est quatre heures. La séance continue.

L'article suivant du *National* montre comment la meute parlementaire procède à la curée de la France:

Il faut renoncer à suivre la chambre dans sa course au clocher. On ne discute pas le budget, on le vote. La commission est souveraine.

Or, il faut que le pays sache ce que sont les réductions de cette commission, et pour cela nous allons citer des chiffres.

Le ministère de la justice se monte à fr. 20,298,675
 Réduction proposée par la commission. 5,400,111
 Le ministère des cultes est de 36,272,494
 La commission l'a réduit de 4,950,111
 La commission l'a réduit de 4,950,111

Ainsi, sur une somme de 56 millions 572,469 fr., la commission, à force de rudesse, a opéré une diminution de 10,350 fr. Et vous comprenez bien que le ministère n'a pas grand'peine à consentir à cette affreuse réduction.

Quant au ministère des affaires étrangères, il était impossible, vous le devinez bien, d'y trouver le moindre centime de trop. M. Guizot a fait les choses au rabais, pour la fortune comme pour la gloire. — Il est bien vrai que ce grand ministre, après avoir pris pour lui un traitement de 120,000 fr., après avoir obtenu tous les traitements de ses agents consulaires et diplomatiques, après s'être fait adjuger de 700,000 fr. pour le personnel et le matériel de ses bureaux, réclame encore 600,000 fr. pour ses courriers, 650,000 fr. pour les dépenses secrètes, et en outre 100,000 fr. de dépenses imprévues, quand tout a été si bien prévu.

On pouvait assurément, sur ces trois articles, trouver le sujet de réductions importantes; mais la commission n'a pas voulu être tracassière avec un homme qui a porté si haut la renommée du nom français.

Le ministre demandait en tout une somme de . . . 7,952,291 f.
 La commission lui accorde 8,052,291

Augmentation. 100,000

Ainsi, l'on a diminué de 10,000 fr. le budget du ministère de la justice; mais, en revanche, on augmente celui des affaires étrangères de 100,000 fr. Les contribuables n'y perdent que 90,000 fr. Est-ce la peine, dans un budget déjà si léger et avec un déficit de 900 millions!

Il est vrai que M. Guizot ne mérite pas qu'on marchande avec lui: c'est l'étranger qui nous l'a donné, et ce produit exotique doit être payé comme tout ce qui est rare. Mais la commission a retrouvé tous ses principes d'économie pour M. Villemain.

Celui-ci demandait pour son ministère. . . . fr. 16,046,659
 La commission, à force de chicanes, a fait une réduction de 20,000!

Elle a, comme on voit, suivi une progression beaucoup plus large que pour M. Martin (du Nord); sur plus de 50 millions, elle avait diminué 10,000 f.; sur 16 millions, elle retranche 20,000 f. C'est un ardeur d'économie effrayante, et il faut que la France y prenne garde, si elle ne veut pas que les services publics en souffrent et que ces pauvres ministres soient ruinés.

Récapitulons donc les trois budgets votés et les réductions proposées par cette commission intraitable.

Justice et cultes	56,571,469 f.
Affaires étrangères	7,952,291
Instruction publique	16,046,659
Total demandé pour les trois ministères. . .	80,570,419

Voici maintenant ce que la commission accorde :

Justice et cultes	56,560,819 f.
Affaires étrangères	8,052,291
Instruction publique	16,026,133
Total accordé pour les trois ministères . . .	80,639,243

Si vous faites la différence, vous trouverez que cette commission accorde pour ces trois ministères 69,124 f. de plus que le cabinet n'a demandé.

L'augmentation du budget pour les trois ministères déjà votés vous donne sur le chiffre de l'année dernière les résultats suivants :

Justice et cultes, augmentation sur 1840.	223,480 f.
Affaires étrangères, — — — — —	205,000
Instruction publique, — — — — —	387,636
Total sur les trois ministères.	816,116

Notez que nous en sommes encore aux petits consommateurs du budget; nous trouverons plus tard les gros, et alors nous comptons 127 millions d'augmentation pour les finances, 51 millions pour la marine, 73 millions pour la guerre... Mais n'anticipons pas.

Les chiffres que nous avons cités suffisent pour un jour; ils peuvent éclairer le pays sur les demandes du cabinet et sur les exigences de la commission. Que le pays examine comment il est gouverné, qu'il se rappelle où en est notre influence extérieure, notre prospérité matérielle à l'intérieur, et qu'il voie par lui-même si ce gouvernement vaut ce qu'il coûte.

On lit dans le *Sémaphore* de Marseille :

Notre correspondant de Naples nous avait écrit, le 28 avril, que, dans un conseil de ministres auquel l'ambassadeur anglais, M. Temple, avait été appelé, la question de l'abaissement des droits imposés à la sortie des souffres de Sicile avait été agitée; il ne s'agissait que de déterminer la quotité.

Cette nouvelle se trouve non-seulement confirmée, mais de plus complétée par une lettre, en date du 30 avril, que la *Gazette du Midi* a reproduite.

On sait que, le 21 juillet 1840, le roi de Naples avait décrété que le droit de sortie de vingt tarins par cantaro sur les souffres de Sicile serait maintenu jusqu'à la fixation des indemnités dues à la compagnie française.

Le 14 août dernier, ces indemnités furent enfin rejetées. Dès ce moment, le roi de Naples se proposa le double but de satisfaire le plus tôt possible la compagnie et de réduire notablement un droit qui affectait à la fois un produit de la Sicile et l'industrie des pays étrangers.

Grâce à la situation satisfaisante de ses finances, le roi a pu non-seulement escompter le crédit de la compagnie sans user du terme éloigné dont la convention du 14 août lui permettait d'user, mais réduire à huit tarins le droit de vingt tarins qui pesait sur les souffres. Cette réduction sera mise à exécution à dater du 1^{er} janvier prochain; mais ce dernier délai n'a été adopté que pour favoriser l'écoulement des masses considérables de souffre récemment exportées de Sicile, sans exposer le commerce à des pertes considérables.

Nouvelles Diverses.

On a parlé dernièrement, d'après les journaux du Puy-de-Dôme, d'un Polonais sujet à des attaques de catalepsie d'une très-longue durée. Ce Polonais est en ce moment à Paris, et il y est arrivé dans des circonstances assez remarquables. Parti de Clermont par les Messageries royales, il a été pris en route d'un accès de sommeil cataleptique, et c'est en cet état qu'il est arrivé à l'établissement des messageries, rue Notre-Dame-des-Victoires. Le cas était embarrassant. La feuille portait que le voyageur se rendait à Versailles, mais où le déposer en cette ville? Heureusement on s'est rappelé aux messageries que plusieurs de ses compatriotes, à leur arrivée à Paris, s'étaient fait conduire dans une maison de la rue des Fossés-Saint-Victor, et

on l'y transporta toujours endormi. Il s'y trouva en effet parmi des personnes qui le connaissaient. Un médecin fut appelé aussitôt; bientôt le bruit de ce cas extraordinaire se répandit, d'autres médecins accoururent, et il fut décidé que le cataleptique serait transféré à l'hôpital de la Pitié, où des soins plus assidus pourraient lui être donnés. Il était encore dans la même situation hier à cinq heures du soir. Il ne paraît pas cependant privé de tout sentiment; car il sourit lorsqu'on lui parle de quelques-uns de ses amis, et comme on l'avait découvert, le 3 au soir, à cause de la chaleur, la température s'étant rafraîchie dans la nuit, on le trouva le matin enveloppé dans ses couvertures. Quand on est arrivé, il tenait serrés dans sa main sa pipe et son tabac. La science nous fera sans doute bientôt part de ses observations.

Extérieur.

ESPAGNE. — MADRID, 30 avril. — Il serait bien difficile de pouvoir affirmer encore de quel côté pourra être la victoire dans l'importante question soumise aux débats des deux chambres. Hier, il semblait à tout le monde que les unitaires pouvaient avoir quelque espoir de succès et aujourd'hui les trinitaires se vantent de l'emporter.

Au reste, tous les discours prononcés dans les deux chambres sur cette question vitale ont été jusqu'ici extrêmement froids et insignifiants. On n'y peut rencontrer ni une idée neuve, ni une pensée heureuse, ni un mouvement d'éloquence oratoire, ni courage même pour soutenir une opinion. Ceux qui ne veulent point l'élévation d'Espartero n'osent pas l'attaquer ouvertement, et ceux qui le soutiennent et veulent le voir seul régent n'osent pas non plus s'exprimer avec franchise; ils cherchent tous à faire triompher leurs opinions respectives, mais en évitant de rien dire qui puisse provoquer la susceptibilité de leurs adversaires.

D'un autre côté, la régence a reçu hier la nouvelle que des émeutes ont éclaté presque en même temps à Malaga, à Zamora et à Jaen, sous prétexte que les droits d'octroi sont trop élevés. Cette coïncidence d'émeutes dans trois villes si éloignées les unes des autres ne laisse pas de surprendre un peu, si toutefois il était permis d'éprouver un sentiment de surprise dans les circonstances critiques où nous nous trouvons.

Bien que le président de la régence paraisse s'être condamné au plus profond silence, il est certain que ses amis et ses partisans s'agitent avec beaucoup de courage et de persévérance et que *Madrid est rempli et entouré de troupes.*

Variétés.

QUELQUES HOMMES D'ÉTAT DE L'UNION AMÉRICAINE.

Les Etats-Unis ont, depuis quelque temps, occupé vivement l'attention de l'Europe, à propos de leur différend, non encore terminé, avec l'Angleterre. La politique de cette jeune république a toujours été de se tenir à l'écart des affaires de tous les autres peuples et de ne prendre part à une guerre qu'alors que son commerce ou son honneur se trouvaient menacés par l'une ou l'autre des parties belligérantes. Voilà pourquoi l'histoire diplomatique relate si rarement le nom de l'Union pendant les vingt-cinq années qui se sont écoulées depuis 1815; voilà pourquoi aussi on est resté en Europe assez peu curieux des hommes et des choses de ce pays, dont on ne s'est guère occupé qu'à l'occasion des immenses travaux d'utilité publique qu'il a accomplis en si peu de temps. Il y a pourtant, aux Etats-Unis, une vie politique vive, active, passionnée, où se sont lancés avec éclat des hommes d'un grand patriotisme et d'une haute capacité; leurs noms sont de loin en loin imprimés dans les journaux, sans que la plupart des lecteurs sachent au juste quels sont les personnages qui les portent. Une petite esquisse des principaux hommes politiques de l'Union américaine ne peut manquer d'intéresser les personnes qui ont suivi avec quelque attention les progrès de la dispute qui s'est élevée dernièrement entre l'Angleterre et son ancienne colonie.

Les trois hommes qui ont le plus attiré l'attention de leur pays sont : M. John Quincy Adams, le général Jackson et M. Van Buren. Tous trois ont été présidents et chefs de puissants partis politiques.

M. John Quincy Adams est né dans l'état du Massachusetts; il est fils de John Adams, le premier vice-président des Etats-Unis et le successeur du général Washington dans les fonctions de président. John Adams était le chef du parti aristocratique anglais qui s'était formé aux Etats-Unis après la guerre de l'indépendance. Son fils a hérité de ses principes; mais trop jeune encore lors de l'indépendance américaine pour avoir sucé toutes les opinions anglaises du parti fédéraliste, il n'adopta que les opinions aristocratiques de son père, et il s'est toujours montré franchement et chaleureusement Américain. M. Adams, homme d'un profond savoir, a long-temps rempli en Europe d'importantes fonctions diplomatiques. Aussi est-il versé dans la connaissance des langues et des institutions des divers peuples de l'Europe. Il fut élu à la présidence, mais il ne put parvenir à la réélection après le premier terme. Il est député au congrès pour l'état de Massachusetts, et, malgré son grand âge, il est le membre le plus assidu et le plus exact de la chambre. M. Adams jouit de l'estime universelle de ses concitoyens, à quelque opinion qu'ils appartiennent.

Le général Jackson, dont le nom a eu un grand retentissement en Europe, est né dans la Caroline du Sud; il descend de parents irlandais. Il scruta, quoique fort jeune, dans la guerre de l'indépendance; depuis il a été successivement avocat, juge, général d'armée, membre du sénat des Etats-Unis et enfin président. Les titres du général Jackson à la confiance de ses concitoyens étaient ses grands services militaires, ses guerres contre les Indiens et surtout la fameuse bataille de la Nouvelle-Orléans, gagnée en 1815, et qui sauva le sud des Etats-Unis de l'invasion anglaise. Ce fut donc sa réputation militaire qui le fit éléver à la présidence; depuis, cette réputation a été effacée par la célébrité qu'il a attachée à son nom comme homme politique. A son entrée à la présidence, le général Jackson trouva le pays lancé dans d'aveugles spéculations commerciales et industrielles dont les conséquences n'étaient encore prévues par personne. Doué d'un sens droit et d'une rare sagacité, il signala à ses concitoyens les dangers que ces spéculations irrédéchies de tous les membres de la société auraient pour la liberté et la moralité des citoyens. Doué d'une grande force de caractère et d'une prodigieuse énergie, il affronta les orages soulevés contre lui par l'égoïsme et la cupidité; il sapa d'une main ferme les vieux abus dont il craignait les suites. En huit années (il avait été réélu président) il put triompher de tous les obstacles que lui avait suscités la puissante influence des banques et de l'aristocratie d'argent, et il laissa à son successeur le soin de consolider le nouveau système financier qu'il voulait introduire.

Le général vit maintenant en simple citoyen sur sa ferme de l'état du Tennessee; il est l'objet de la vénération de ses concitoyens. Celui qui écrit ces lignes a vu le vieux patriote, en 1840, à la Nouvelle-Orléans, à la célébration de l'anniversaire de la victoire de 1815, et il l'admire, comme tout le monde, la verdeur et la vivacité qu'il a conservées dans un âge avancé.

Les ennemis du général Jackson l'ont souvent représenté comme un soldat violent et brutal; tous ceux qui l'ont approché peuvent

affirmer, au contraire, que peu d'hommes, dans nos sociétés raffinées, offrent l'exemple de manières aussi engageantes, jointes à une simplicité et à une franchise aussi nobles.

M. Van Buren, qui a quitté tout récemment la présidence, est tout-à-fait fils de ses œuvres; il est natif d'une petite ville de l'état de New-Yorck où il exerça la profession d'avocat. Par son talent il s'éleva successivement aux postes de député à la législature de son état, de sénateur au congrès, de gouverneur de l'état de New-Yorck, d'ambassadeur en Angleterre et enfin de vice-président, puis président de l'Union. M. Van Buren a, dans ces diverses fonctions, fait preuve du talent le plus consommé, et il a toujours montré une fermeté de principes qui l'honore. Il est aujourd'hui le chef du parti radical démocratique, opposé aux tentatives d'empiètement des banques et des spéculateurs sur les libertés publiques. M. Van Buren est le seul des hommes qui ont passé à la présidence qui jouisse d'une grande fortune due uniquement à son talent et à son travail lorsqu'il était avocat. De tous les hommes distingués de l'Union, c'est probablement celui qui est le plus versé dans la connaissance de la politique européenne. M. Van Buren est encore jeune, et peut-être il est destiné à rendre encore de grands services à son pays.

Les orateurs les plus distingués de l'Union sont MM. Clay, Calhoun et Webster. M. Clay est sénateur de l'état de Kentucky; il n'a pas cessé, depuis trente-cinq ans, de prendre une part active à la politique. Il appartient au parti whig, et cependant ses tendances, ses goûts, son genre de talent sont tout populaires et démocratiques. M. Clay a été premier ministre sous la présidence de M. John Quincy Adams, et il a donné alors des preuves de l'habileté la plus remarquable comme homme politique; c'est lui qui rédigea les instructions données aux envoyés des Etats-Unis près du congrès de Panama, congrès qui avait pour but de former une alliance intime entre toutes les républiques des deux Amériques. Il a également attaché son nom à toutes les grandes mesures de politique intérieure adoptées par le congrès depuis quinze ans. M. Clay est un orateur puissant, quoique incorrect et peu élégant; son genre d'éloquence est tout approprié aux mœurs des habitants du jeune état au milieu duquel il habite. Dans la chaleur de l'improvisation, il est ému, entraînant, souvent brûlant; mais ses discours supportent peu la lecture. M. Clay a été plusieurs fois candidat à la présidence des Etats-Unis; il n'a jamais réuni qu'un petit nombre de voix. Il est cependant sans contredit l'homme politique le plus remarquable de l'Union; mais la cause qu'il soutient, celle des banques et des privilèges financiers, est tout impopulaire. Il est probable que M. Clay n'arrivera jamais à la suprême magistrature.

M. Webster, sénateur du Massachussets, est le véritable représentant du parti aristocratique bourgeois. M. Webster est un profond légiste et probablement le plus habile avocat de l'Union. Il a peu de chaleur, mais son débit est facile, sa phrase correcte, son geste noble et aisé. Je crois que M. Webster improvise rarement, et il se répète mot pour mot dans un grand nombre de discours. M. Webster est pauvre et a cependant de grands besoins; on a souvent douté de son indépendance en recherchant la source à laquelle il a puisé l'or qui lui manque. On assure que ses discours au congrès en faveur de la banque des Etats-Unis n'étaient que les plaidoyers d'un avocat à la soldé de cette institution. M. Webster a été candidat à la présidence; à peine a-t-il pu réunir les voix de son état natal.

M. Calhoun, cet enfant de la Caroline du Sud qui l'a nommé au congrès, M. Calhoun est le chef du parti qui voit avec jalousie le gouvernement central acquérir de la puissance aux dépens de celle de chaque état particulier. Ce parti soutient que l'Union américaine n'est qu'une association entre des états souverains et indépendants, association dissoluble à leur gré. M. Calhoun est donc opposé à toutes les mesures qui pourraient donner une force nouvelle au gouvernement central; opposé à une banque nationale, opposé à des tarifs de douane élevés, opposé à l'exécution des travaux publics par le gouvernement, opposé à l'augmentation de la marine militaire et de l'armée. On a souvent accusé M. Calhoun d'inconsistance, parce qu'il a tantôt soutenu, tantôt combattu la même administration. On explique facilement cette conduite par ce qui précède. M. Calhoun a appuyé, sous un même président, ce qui était conforme à ses principes, et combattu ce qui les blessait.

M. Calhoun est incontestablement le premier orateur de l'Union. Il réunit la chaleur et le naturel de M. Clay à la précision et à l'élégance de M. Webster. Son discours sur le système financier, en 1838, est un des morceaux d'éloquence politique les plus remarquables qu'aient jamais entendus aucune assemblée parlementaire.

M. Calhoun était vice-président en 1833, lorsque la Caroline du Sud voulut se séparer de l'Union à propos des tarifs de douane. Il donna sa démission et se fit nommer sénateur pour venir défendre au congrès ce qu'il considérait comme les droits sacrés de ses concitoyens. C'était sans doute une erreur de M. Calhoun, mais cette discussion restera comme un exemple de la puissance de parole de l'illustre orateur. M. Calhoun est encore membre du sénat.

Il est encore d'autres personnages moins éminents, mais qui cependant ont eu quelque part dans les affaires de l'Union. Nous en citerons quelques-uns :

M. Forsyth, autrefois sénateur de la Géorgie, secrétaire d'état sous la présidence du général Jackson et de M. Van-Buren, démocrate et partisan dévoué des idées de M. Calhoun sur la séparation des états d'avec le gouvernement central. M. Forsyth, qui vient de sortir du ministère, sera certainement nommé sénateur par l'état de Géorgie, et deviendra au sénat le chef (*leader*) du parti démocratique.

M. River, ancien ambassadeur en France, est aujourd'hui sénateur de la Virginie. L'un des plus fermes soutiens de l'administration du général Jackson, M. River a cependant abandonné M. Van-Buren et a formé une sorte de tiers-parti qui, dans les dernières élections, a voté pour le candidat whig. M. River aspire à arriver lui-même un jour à la présidence des Etats-Unis.

M. Banton, sénateur du Missouri, est l'infatigable ennemi des banques et du système de crédit dont les conséquences ont été si funestes aux Etats-Unis. M. Banton est au sénat ce qu'était à notre chambre des députés M. Eusèbe Salverte, toujours présent, toujours attentif aux séances et s'adonnant aux travaux de chiffres les plus arides et les plus fatigants.

Nous ne ferons que citer les noms de quelques membres de la chambre des représentants : M. Wise, jeune homme plein de talent et d'avenir; M. Pickens, qui fit, il y a deux mois, le fameux rapport contre la politique anglaise; M. Aaron Vanderpoel, avocat distingué, ami particulier et élève de Van-Buren.

Quant à M. Tyler, nommé vice-président aux élections dernières, et que la mort subite du général Harrison vient d'élever à la présidence, c'était un membre assez obscur du sénat. Il avait été choisi pour la seconde place de l'état comme partisan des idées anti-unionnistes du Sud, qui craignaient que M. Harrison ne se laissât trop influencer par MM. Webster et Clay.

Nous avons nommé les hommes politiques les plus influents de l'Union américaine. Il y a sans contredit, dans les législatures particulières, dans la magistrature, au barreau, d'autres célébrités destinées à paraître un jour sur un théâtre plus vaste; mais nous avons dû nous borner à citer les noms qui, pour le moment, peuvent avoir quelque retentissement en Europe.

ERNEST GAYLUS.

Annouces judiciaires.

Etude de M^e Deblisson, avoué à Lyon, place du Gouvernement, n^o 3.

VENTE PAR LICITATION

D'une très-belle Maison,

Sise à Lyon, quai Saint-Clair, n^o 13, AYANT FAÇADE SUR LEDIT QUAI, SUR LA RUE ROYALE ET SUR LA RUE DAUPHINE.

Cette vente aura lieu en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, place Saint-Jean, au par-dessus de la mise à prix de trois cent vingt-sept mille francs; ci . . . 327,000 fr. L'adjudication définitive est fixée au samedi quinze mai mil huit cent quarante-un. (812)

Etude de M^e Fauché, huissier, place du Palais-de-Justice, n^o 1.

Mercrèdi douze mai courant, à dix heures du matin, sur la place de l'Hôpital, à Lyon, il sera vendu aux enchères et au comptant divers objets mobiliers saisis, consistant en table, chaises, commode, placard, objets de menuisier et autres. (1296)

Même étude.

Vendredi quatorze du courant, à dix heures du matin, sur la grande place, en la commune de la Croix-Rousse, il sera vendu aux enchères et au comptant des objets saisis, consistant en métiers pour étoffes de soie, tables, chaises, commode, buffet, objets de cuisine, etc., etc. (1297)

Etude de M^e Engler, huissier à Lyon, rue Saint-Jean, 8.

Mardi onze mai, à dix heures du matin, sur la place du Port-du-Roi, il sera vendu judiciairement une grande quantité de meubles neufs et de luxe, glaces, tapis, fauteuils, etc. (1156)

VENTE AUX ENCHÈRES

DU MOBILIER DÉPENDANT DE LA SUCCESSION DE DAME GENEVIÈVE-JOSÉPHINE CARREY, qui était ouvrière en dentelles, à Lyon, rue Saint-Côme, n^o 10, au 5^{me}.

Mardi onze mai courant, à dix heures du matin, dans le domicile susdit, on vendra: bois de lits, commodes, secrétaires, tables, chaises, glaces, un piano à six octaves et demie en bois d'acajou, linge de corps et de table, vêtements à l'usage de femme, vaisselle et autres objets. (1823)

Annouces de MM. les Notaires.

ÉTUDE DE M^e HENNEQUIN, NOTAIRE A LYON, RUE LAFONT, n^o 2.

VENTE ET ADJUDICATION VOLONTAIRE,

Le mardi 23 mai 1841, heure de midi,

En la chambre des notaires de Lyon, sise quai Saint-Antoine, n^o 31,

PAR LE MINISTÈRE DE M^e HENNEQUIN, NOTAIRE A LYON, RUE LAFONT, 2,

D'UN DOMAINE

Situé dans la plus riche et la meilleure partie des Barolles, commune de Brignais,

Et de différentes Pièces de Bois, Prés, Vignes et Terres,

Aux territoires de Brignais, Saint-Genis-Laval et Chaponost;

Le tout appartenant à M. ROMIEU-LECOURT.

Ces propriétés seront vendues en plusieurs lots.

Le premier lot, situé sur la commune de Brignais, au lieu des Barolles, se compose de bâtiments d'habitation, cours, jardin, terrasse, salle d'ombrage, salle de billard couverte en tuiles vernies, et de différentes pièces de terre et vigne d'une contenance totale de 5 hectares 54 ares 65 centiares.

Le deuxième lot, situé sur les communes de Brignais et Saint-Genis-Laval, également au lieu des Barolles, se compose de bâtiments, salle d'ombrage, de diverses pièces de vigne et terre, et du bois des Barolles servant de promenade d'agrément, d'une contenance totale de 3 hectares 16 ares 95 centiares.

Les autres lots consistent en plusieurs prés, pièces de terre et vigne situées sur les communes de Chaponost, Brignais et Saint-Genis-Laval, formant une contenance totale de 12 hectares 22 ares 44 centiares.

S'adresser sur les lieux même pour les visiter, et pour les renseignements, à M. Giraudier, géomètre à St-Genis-Laval, et à M^e Hennequin, notaire à Lyon, rue Lafont, n^o 2, dépositaire du plan et des titres de propriété. (3673)

ÉTUDE DE M^e RAMBAUD, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, n^o 10.

A vendre.

BELLES MAISONS DE CAMPAGNE, l'une à Collonges, avec 2 hectares 86 ares de fonds attenant, du prix de 40,000 fr., et l'autre à Roche-Cardon, chemin des Rivières, avec 80 ares de fonds attenant, du prix de 26,000 fr. (277)

ÉTUDE DE M^e MORAND, NOTAIRE A LYON, RUE DE LA GERBE, n^o 14.

(322) *A vendre.*

UNE MAISON DE CAMPAGNE, située en la commune de Saint-Cyr au Mont-d'Or, composée de maison bourgeoise, bâtiments de grangeage, avec cour, puits, jardin, vignes, terres et prés, de la contenance totale d'un hectare environ.

S'adresser, à Lyon, audit M^e Morand; à Saint-Cyr, à M^e Fabre, notaire; et sur les lieux, à M^{me} veuve Debauge.

Annouces diverses.

A vendre pour entrer en jouissance de suite.

FONDS DE BOULANGERIE ET DE CABARET, très-bien achalandé, situé à Miribel.

S'adresser à M. Badet neveu, boulanger, propriétaire de la maison. (9471)

(4121) *A vendre.*
UNE MAISON dans le centre de la ville, du revenu de 10,000 fr.—Prix: 170,000 fr.—Elle est bâtie depuis quatre ans.

AUTRE MAISON dans la même position, louée, par bail général, 1,550 fr.—Prix: 26,000 fr.

UNE PROPRIÉTÉ dans le Dauphiné, à deux heures de Lyon, en terres, vignes et bois, d'un seul tènement, de la contenance de 42 hectares, bâtiments d'exploitation, jolie maison de maître, jardin, etc., sur le pied de 4 p. 0/0 net. S'adresser à M. Augros, rue Mulet, 6, dépositaire du plan et chargé de traiter.

(9473) *A vendre en totalité ou en partie.*

UN GRAND TÈNEMENT DE TERRAINS (environ 40,000 mètres). Ces terrains sont situés à Givors; leur position avantageuse les rend propices à toute sorte de grands établissements industriels; ils s'embranchent sur le chemin de fer de Saint-Etienne, touchent la rivière du Gier, et la gare se prolongera jusque dans les établissements qui s'y formeront.

S'adresser, à Lyon, à MM. Canisius et Cochet, fondeurs, place Henri IV.

(9476) *A vendre pour cause de maladie.*

FONDS DE CAFÉ dans le quartier des Terreaux. S'adresser à Layay, épicièr, rue Sainte-Catherine, n^o 14.

(9458) *A vendre de suite pour cause de départ.*

JOLI FONDS DE CAFÉ situé sur l'un des quais de Lyon, décoré à neuf et possédant une clientèle qui lui donne des bénéfices certains. Il y a un bail de onze années. On donnera toutes facilités pour le paiement.

S'adresser à M^{me} Morel, épicièr, rue du Garet, n^o 9.

(9455) *A vendre.*

UNE CALÈCHE de hasard, fermée à vasistas, très-légère, pour un cheval.

S'adresser à M. Maron, peintre d'équipages, rue de la Charité, n^o 9.

(9474) **A LOUER**

Pour la Foire de Beaucaire.

VASTES MAGASINS, EMBALLAGE, CHAMBRES, etc., rue des Couvertes, maison Delisle, anciennement occupés par MM. S. Joly et fils, de Saint-Quentin.

S'adresser, pour traiter, à MM. Armand-Gillet et fils aîné, rue Sirène, n^o 11.

(9475) *A louer de suite.*

APPARTEMENT de quatre pièces avec alcôve, rue de Gagne, n^o 2, au 1^{er}. On se charge de faire faire les réparations au gré des personnes.

S'adresser même rue, n^o 4, au 2^o.

(9470) *A louer de suite.*

LE PREMIER ÉTAGE DE L'HOTEL DE BOURGOGNE, place des Carmes, n^o 2. Il est composé de deux appartements de huit pièces chaque décorés à neuf.

S'adresser à M. Laconbe, palais Saint-Pierre.

(9467) *A louer de suite.*

DEUX APPARTEMENTS dans une maison de campagne meublée, dans un clos bien situé, avec tous les agréments nécessaires.

S'adresser, à Lyon, quai Bon-Rencontre, 66, ou à la Croix-Rousse, à M. Margerand, épicièr, au-dessus de la Boucle.

COURS DE LANGUE ESPAGNOLE

(9450) EN 30 LEÇONS.

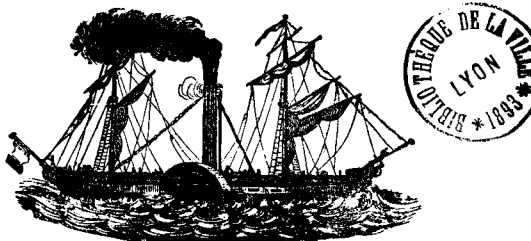
M. le docteur LABORDA, Espagnol, professeur de sa langue natale dans cette ville, ayant fait une étude profonde des meilleurs auteurs espagnols, a réduit sa méthode en 30 leçons. Toutes les difficultés de la langue s'y trouvent réunies et mises à la portée de tout le monde, tellement qu'il a fait de très-bons élèves en deux mois.

Ce cours aura lieu, à dater du 11 courant, les mardis, jeudis et samedis, à 6 heures 1/2 du matin.

Le prix est de 30 francs, payables moitié en s'inscrivant, moitié au milieu du cours.

Ceux qui voudront s'inscrire pourront s'adresser place de la Comédie, n^o 14, au 4^{me}, depuis 7 heures jusqu'à midi.

Nouvelle Baisse de Prix.



MM. BONNARDEL frères et Four, propriétaires des superbes bateaux à vapeur LE CROCODILE et LE MARSOUIN, donnent avis que leur bateau le Marsouin partira le lundi 10 mai, à quatre heures du matin, du port d'Ainay, sur la Saône.

Ces bateaux, qui sont neufs et d'une marche bien supérieure, ne laissent rien à désirer sous tous les rapports.

Ils prendront voyageurs et marchandises. Il y a à bord un restaurant bien tenu.

PRIX DES PLACES.

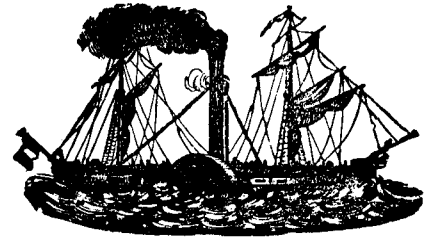
	Premières.	Secondes.
Valence	3 f.	2 f.
Avignon	5 f.	4 f.

S'adresser à MM. Bonnardel frères et Four, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine, à bord du bateau (7511)

AVIS.

On désirerait trouver un associé qui ferait une mise de fonds de 6,000 fr. et qui se destinerait à voyager pour l'exploitation d'une nouvelle industrie brevetée d'invention. S'adresser à M. Barbollat, chargé d'affaires, rue Mulet, n^o 2, au 1^{er}. (9472)

NOUVELLE BAISSÉ DE PRIX.



ENTREPRISE DES BATEAUX A VAPEUR L'AIGLE.

DÉPARTS TOUTS LES JOURS, A 4 HEURES DU MATIN, du port de la Charité,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE, ARLES ET MARSEILLE.

PRIX DES PLACES:

	Premières.	Secondes.
Valence	4 f.	2 f.
Avignon	6 f.	4 f.

Bureaux: place de la Charité, 72, et quai de Retz, 45. (7384)

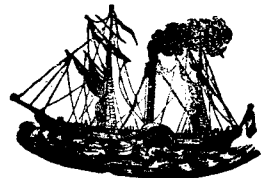
Guérison de l'Épilepsie ou Mal Caduc.

Le second et dernier traitement pour ce printemps commencera le 19 mai courant. Le traitement dure six jours. Les honoraires ne sont exigibles que six mois après la guérison.

S'adresser à M. Guillerme, rue de Cuire, 24, à la Croix-Rousse. (9469)

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES BATEAUX A VAPEUR.



DÉPARTS TOUTS LES JOURS, du port de la Charité, à 4 heures du matin, pour Valence, Avignon, Beaucaire, Arles et Marseille.

Nouvelle Baisse de Prix:

	Premières.	Secondes.
VALENCE	4 fr.	2 fr.
AVIGNON	6 fr.	4 fr.

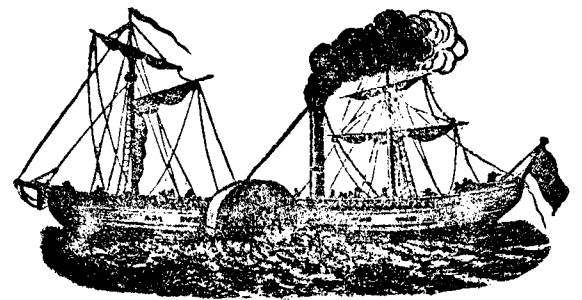
Bureaux: place des Terreaux, 16, et quai de la Charité, 28. (7374)

ARGENT

D'ALLEMAGNE.

Reconnu pour être aussi blanc et aussi solide que l'argent, article qui peut le remplacer et rivaliser avec lui sous tous les rapports. Les preuves en sont évidentes, puisque MM. les orfèvres en achètent quelquefois pour argent. — Plus un nouveau genre de couverts en volfram, garanti sur facture pour la propreté et la solidité, à 2 fr. 25 c. le couvert, et cuillers à caté à 6 fr. la douzaine.

A Lyon, rue Saint-Côme, au grand S. (4119)



SERVICE DE BATEAUX A VAPEUR

ENTRE LYON ET VALENCE.

A dater du 14 avril,

L'AIGLE

Part tous les deux jours (jours pairs d'avril et de mai) à onze heures du matin, du port de la Charité. Le bateau touche à tous les ports intermédiaires. (7383)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA FOULLAILLERIE, 19.